

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE DU SECTEUR ATLANTIQUE DU 28 JANVIER 2022

Le présent compte rendu de la réunion des représentants de proximité du secteur Atlantique du 28 Janvier 2022, est effectué par la Direction et adressée à tous les RDP de la région Atlantique et les membres du CSE rattachés à cette région.

Le présent compte rendu reprend les points abordés lors de la réunion du 28 Janvier 2022 relatifs aux sujets prévus dans le cadre des attributions des RDP, à savoir :

- Contribuer à la remontée d'informations entre les salariés et leurs représentants au sein du CSE, notamment en matière de réclamations individuelles.
- Constituer pour les salariés de leur zone de proximité des interlocuteurs pour relayer d'éventuelles problématiques liées à des sujets de l'ordre de la santé, sécurité, des conditions de travail.
- Effectuer des visites de sites relatives aux conditions d'hygiène, de sécurité et aux conditions de travail.

Présents

David ELSHOUT	Directeur agence de GUIPEL	
Vincent Raimbert	Directeur régional	
Eric MENAGE	CFTC	
Sekou Oumar KALOKO	RDP	
Moussa DOUMBIA	RDP	
Michael MARCHAIS	Responsable d'exploitation	

Excusés

TROCHON Nicolas	Directeur agence ST Etienne de Montluc	
NDOMBASI MAVANGA JOHN		

Question 1 :

Organigramme non donné notifiant la fonction de M.MARCHAIS et celle d'un nouveau planificateur (Chef de service) ? Arrivé au pôle planification de Nantes. Mme Fernandez quand a elle a quitté l'entreprise.

Le SNEPS CFTC constate à nouveau un manque de communication que nous avons du mal à comprendre.

Dans toutes les entreprises les nouveaux collaborateurs internes ou externes sont annoncés en amont de leur prise de fonctions.

Force de constater que chez CPS , tout du moins en Atlantique et Centre Ouest la communication a beaucoup de mal à se faire et c'est fort dommage.

Réponse de la Direction :

L'organigramme est finalisé. Nous allons le transmettre à l'ensemble des collaborateurs semaine 5. Nous entendons votre remarque sur le manque de communication. Nous nous efforcerons à l'avenir de communiquer plus en amont sur les intégrations en agence.

Question 2 :

Nous constatons un manque de stock de vêtements dans les agences, le délais de réception des commandes se compte en mois.Ce n'est pas acceptable.Nous avons même constaté des agents avec uniquement une parka et un Polo de Challancin rien d' autre.Le SNEPS-CFTC ne peut accepter que nos collègues ne soient pas habillés d' une façon digne.De même beaucoup de CDD pris pour le Lycée Jolliot Curie Sont bien souvent dans des tenues "non Challancin".

Réponse de la Direction :

Concernant les CDD pris pour la surveillance incendie du Lycée Jolliot Curie de Rennes, des softshells challancin de taille différente vont être mis en place dans le PC sécurité.

Nous privilégions dorénavant des CDI sur ces prestations qui sont programmé jusqu'à avril 2022 minimum (voir juin 2023)

Nous rappelons l'importance que l'ensemble des collaborateurs CDD ou CDI disposent bien d'un uniforme complet et adapté aux missions.

Les nouveaux collaborateurs perçoivent leurs uniformes directement à l'embauche via le stock agence. Pour les collaborateurs en CDI ayant besoin d'un renouvellement, les collaborateurs procèdent à une commande auprès de l'agence.

A réception l'agence organise la livraison sur poste en échange des uniformes usagés

Question 3 :

Contrairement à l'accord donné en réunion et attesté lors des réponses de la dernière réunion. La planification n' a pas envoyée le rappel de planification (des heures effectuées sur le mois), de chaque agent individuellement. Le SNEPS-CFTC vous demande, Monsieur RAIMBERT s'étant engagé, à bien le mettre en place dès le mois de Janvier.

Réponse de la Direction :

Nous renouvelons notre engagement à transmettre aux collaborateurs le récapitulatif des heures 48h00 avant la fin du mois.

Question 4 :

Mme HEUGOUE Rabeline,

Exerçant notamment sur l' Université Rennes 1- campus.

Se voit attribuer une mauvaise prime de panier sur les vacances de 14h à 21h, en effet cette vacation comprend une coupure à 17h pour une reprise à 17h (en réalité aucune coupure, c'est la planification qui est faite ainsi).

Ce souci de paramètre fait subir à Mme HEUGOUE la prime de panier à 1,40€ au lieu de 3,66€.

Le calcul sur plusieurs mois est assez long à faire.

Ayant cette réclamation tardivement M. MÉNAGÉ qui se charge de se dossier vous fera parvenir au plus vite la réclamation paie et tous les éléments. Si possible le jour de la réunion en direct.

Le SNEPS-CFTC vous demande un remboursement total de ce préjudice et demande la confirmation que le souci est bien résolu. Par conséquent ne se présentera plus.

Réponse de la Direction :

Dès réception de la réclamation paie de Madame Heugoue nous nous chargerons de la régularisation.

Nous allons renforcer le process pour éviter ce dysfonctionnement.

Question 5 :

ETPB Férel - Nous avons été alerté par l' ensemble des agents. Sur les nouvelles consignes concernant le nombre de rondes. Dont voici le résumé :

pour l'agent de nuit: 6 rondes complètes (Longue) en nuit et journée le week end et 5 rondes complètes (longue) en nuit semaine.Pour l'agent de jour: 2 rondes complètes en début et fin de vacation alors qu'avant il n y en avait aucune en journée du lundi au vendredi.Le site a beaucoup de dénivelé et de marches d'escaliers et dans le noir total avec une partie forêt.

La ronde complète peut durée 35m voir 40 Minutes.

Après plusieurs mails envoyés pour signaler divers problèmes sur le site de Ferel: par les agents du site. En faire autant semble vraiment énorme.

Le SNEPS-CFTC demande la raison pour laquelle il y'a eu ce rajout de rondes. Qui visiblement ne provient pas de la cliente. Qu' elle en est le but et l' objectif ?

Réponse de la Direction :

Concernant la mise en place des rondes sur le site de l'EPTB Ferel, celle-ci est conforme au Cahier des clauses technique particulière (article 5.1) soit 7 rondes en semaine (2 en journée et 5 en nuit) et 12 rondes weekend (6 en journée et 6 en nuit)

La durée totale d'une ronde complète est de 25 minutes (voir 30 minutes maximum)



Concernant l'éclairage, nous rappelons que le site est actuellement en travaux mais une demande a été faite auprès du client. De plus, les collaborateurs ont a disposition du matériel prévu (lampe torche)

-aucun mail des collaborateurs challancin du site de l'EPTB Férel n'a été fait a ce jours a destination de la partie encadrante de l'agence de Guipel

Nous rappelons que la sécurisation de l'eau potable nécessite une surveillance renforcée pour éviter toute contamination d'une personne mal attentionnée. La sécurité du consommateur est une priorité HAUTE.

Question 6 :

ETPB Férel, (plusieurs réclamations qui demandent des explications)

- 1) la porte du PC Video ne peut toujours pas être verrouillée a clef afin de partir en ronde
- 2 PC Tour + Ecrans + Clavier souris, diversmatériels etc..) pas de sécurisation possible

Réponse de la Direction :

La porte du PC ne peut plus se verrouiller suite à la détérioration faite par les collaborateurs Challancin du site

Le changement du barillet a été fait mais malgré cela, la porte ne se verrouille toujours pas car c'est tout le mécanisme de la porte qui est à changer

Un échange avec le client est actuellement en cours pour trouver la solution de remplacement

- 2) plus qu'un seul chargeur USB pour recharger tout le matériels (PTI ,2lampes torche USB) alors qu'il y avait 3 chargeurs USB il y a 4 jours! vu que la batterie du PTI n'est pas en très bon état (autonomieréduite) les agents ont pour habitude de le laisser en charge en continu une fois de retour de ronde.Par conséquent il va falloir jongler pour recharger tout lematériel.

Réponse de la Direction :

Lors du dernier de David Elshout et de Erwan MONJOUR sur le site de l'EPTB, le 13/01/2022, 3 chargeurs étaient présents

Un point sur site sera fait rapidement et le rajout de chargeur USB sera fait si nécessaire

- 3) Des affaires personnels de l'agent Prioux sont mise dehors du pc vidéo à même la pluie sans même l'avoir prévenue de les récupérer.

Réponse de la Direction :

Mr Prioux considère que le PC sécurité est un lieu de stockage.

Il a déjà été avisé par téléphone, par Mr MONJOUR, que le PC sécurité n'est pas un lieu de stockage à des fins personnel.

En l'occurrence, les affaires personnelles qui ont été mise en extérieur sont :

Meuble en bois de rangement véhicule

1 clé a choc pneumatique

1 bidon entre 25 et 50 litres contenant un liquide inconnu

- 4) Lunette des toilettes cassé depuis longtemps (plusieurs signalement par email).



Réponse de la Direction :

Après vérification, à ce jour aucun retour de mail n'a été fait à la partie encadrante de l'agence de GUIPEL

Une vérification va être faite et un changement sera demandé au client si besoin

5) grosse fuite d'eau dans le coté vestiaire pendant les fortes pluies (l'eau vient du cadre de la petite fenêtre et fait une énorme flaque devant les 5 vestiaires)

Réponse de la Direction :

**Aucune information n'a été remontée à l'encadrement de l'agence de GUIPEL depuis le déplacement des algécos PC Sécurité et depuis que le client a refait entièrement l'étanchéité
Un signalement sera fait au client**

6) Suivis des tenues : pas de parka étanche et chaude! X relances sur plus de 3 ans (Téléphone et mails) certains ont toujours la même tenue depuis 4 ans !

Réponse de la Direction :

**Aucune demande, à ce jour, n'a été transmise à l'encadrement CHALLANCIN de GUIPEL
Un mail a été envoyé en date du 27/01/2022, à l'ensemble des collaborateurs avec le document CHALLANCIN afin qu'ils puissent exprimer leur demande et que l'on puisse commander rapidement des parkas en complément des softshells**

7) Depuis le passage de M.Monjour maintenant nous avons une BOX internet Wifi active avec 2 antennes a moins d'un mètre de notre visage posé a même le bureau.

Réponse de la Direction :

**Effectivement, il s'agit d'un routeur 4G installé derrière l'ordinateur (qui semble-t-il a été déplacé par nos collaborateurs) et qui émet le même signal qu'un téléphone
Le matériel CHALLANCIN mis à disposition des collaborateurs est homologué à la vente et par conséquent conforme aux exigences réglementaires.**

Le SNEPS-CFTC demande des explications sur ces différents points de réclamation ci-dessus. Le SNEPS-CFTC, de part son élu titulaire au CSE de l'établissement Atlantique, M. MENAGE, propose en marge de vos réponses écrites et aux vues des divers problèmes, de bien vouloir mettre en place un groupe de travail ou groupe de progrès, sur site, en présence de M. MÉNAGÉ, afin que les choses puissent être clarifiées et entendues de tous.

Encadrement, agents, IRP.

Réponse de la Direction :

Nous organiserons un Groupe d'expression à notre agence de Guipel au mois de Février ou Mars en fonction des besoins de l'entreprise et des disponibilités des collaborateurs.

Question 7 :

M. Romain PRIOUX est toujours en attente de ses remboursements de frais datant pour certaines de 2019! et plusieurs fois relancé.

Du reste un remboursement clairement inférieur à la fiche établie lui a été fait dernièrement.

Le SNEPS-CFTC vous donnera les pièces jointes et justificatives.

Le SNEPS-CFTC souhaite comprendre pourquoi les remboursements sont pas remboursés dans la véritable somme et pourquoi in delais si important alors que tout est bien remplie.

Réponse de la Direction :

Concernant les remboursements de Mr PRIOUX pour 2019, son dossier a déjà été traité. Mr PRIOUX devait nous transmettre une lettre de désistement de chèque avec signature manuscrite. A ce jour, nous avons reçu cette lettre non signée. Une Relance a été faite à Mr PRIOUX sans aucune réponse de sa part

-Pour les remboursements inférieurs aux fiches faites par Mr PRIOUX, celui-ci n'utilise pas le barème CHALLANCIN mais un barème supérieur. Le delta entre les Kilomètres parcouru entre le lieu de travail et le domicile et le domicile et le lieu de la formation peut aussi être la source de l'écart. A réception de la réclamation de Mr Prioux nous serons en mesure de lui apporter une réponse précise. Nous allons intégrer la notice afin que les collaborateurs disposent de toutes les informations pour rédiger convenablement leurs demandes de remboursement de frais.

Question 8 :

Les élus SNEPS-CFTC ont constatés parfois le non-respect de l' accord d' entreprise sur l' aménagement du temps de travail notifiant une planification minimale de 130h pour les temps plein, rentrant dans la modulation de travail. Le SNEPS-CFTC, demande aux encadrants Atlantique et au pôle planification de respecter nos accords, ceux-ci engage la signature de notre président, M. LAISNEY.

Réponse de la Direction

Un état des heures sera réalisé afin de déceler les problématiques à ce sujet. Nous nous engageons à renforcer la maitrise de nos accords auprès des équipes du Pôle planification.

Question 9 :

M. Mawiatou BAH, exerçant sur la Gare de Nantes, côté manufacture, n' a à ce jour reçu ni bulletin de Salaire, ni même son contrat de travail !! M. BAH n' a aucune information sur son contrat, tout a été vu par téléphone avec Jonathan CALPAS (chef de secteur).Celui-ci ne répond plus, aucun signe de sa part...Le SNEPS-CFTC demande un minimum de sérieux et de suivi par les personnes de l' encadrement de Nantes.Ce n'est pas acceptable.En copier/coller voici sa planification.

A compter du 27 décembre

Lundi 27/12/21 19h_a 7h = 12h

Mardi 28/12/21 19h a 7h = 12h

Mercredi 29/12/21 19h a 7h = 12h



Jeudi 30/12/21 19h a 7h = 12h

Pour le mois de décembre reçu un versement de 200 € de Challancin.

Pour le mois de janvier

Mardi 04 /01/22 19h a 7h = 12h

Mercredi 05/01/22 19h a 7h = 12h

Jeudi 06/01/22 19h a 7h = 12h

Lundi 10/01 /22 19h a 7h = 12h

Mardi 11/01/22 19h a 7h = 12h

Mercredi 12/01/22 19h a 7h = 12h

Réponse de la Direction

Nous adressons à nouveau le contrat par mail à Mr BAH. Les heures de décembre vont être régularisées. En revanche la paie du mois de Janvier n'a pas encore été effectuée.